

Communiqué de presse

Embargo : ne pas diffuser avant 10h30 (heure de Genève), le 5 octobre 2005

Une nouvelle Fiche Innocenti *Enfants et handicaps pendant la période de transition en ECO/CEI et dans les Etats baltes*

De nombreux enfants handicapés continuent à « ne pas compter ».

Genève/Florence, le 5 octobre 2005 – Un rapport de l'UNICEF rendu public aujourd'hui révèle que depuis l'effondrement de l'Union soviétique, le nombre d'enfants handicapés en Europe centrale et orientale, dans la Communauté d'Etats indépendants et dans les Etats baltes (ECO/CEI) a augmenté de façon spectaculaire.

D'après la fiche Innocenti UNICEF *Children and Disability in transition in CEE/CIS and Baltic States (Enfants et handicaps pendant la période de transition en ECE/CEI et dans les Etats baltes)*, le nombre total d'enfants officiellement considérés comme handicapés dans les 27 pays de la région a triplé, passant d'environ 500 000 en 1990 à 1,5 million en 2000. Il y aurait de surcroît un million d'enfants non enregistrés. La plupart de ces jeunes continuent de vivre dans des institutions spécialisées et à l'écart du reste de la société, où ils sont en butte aux préjugés et à la discrimination.

Pendant des décennies, un nombre considérable d'enfants handicapés a été placé en institution, une pratique qui s'est poursuivie pendant la période de transition post-soviétique. En 2002, quelque 317 000 enfants handicapés vivaient dans des institutions résidentielles. Séparés de leur famille et de leur communauté dès leur plus jeune âge, souvent confinés dans d'immenses structures fermées et des écoles spécialisées, ces jeunes n'ont pour tout avenir que le placement dans une institution pour adultes où leurs droits fondamentaux risquent d'être systématiquement bafoués.

« Même si les jeunes handicapés sont devenus plus visibles depuis le début de la transition et que les attitudes changent à leur égard et à l'égard de leur famille, beaucoup continuent à « ne pas compter » aux yeux de la société, a déclaré Mme Marta Santos Pais, directrice du Centre de recherche Innocenti (CRI). Pourtant, comme le réclame l'UNICEF, tout enfant a le droit de grandir dans son milieu familial et dans des conditions qui lui garantissent le respect et la dignité, et encouragent l'indépendance et une participation active à la vie sociale. »

Le rapport conclut que pauvreté et handicap sont indissolublement liés. Les familles ayant des enfants handicapés sont souvent plus pauvres que la moyenne. Les invalidités sont généralement mal diagnostiquées et mal soignées. Elles deviennent une condamnation à vie à une existence défavorisée. Sans une aide adéquate de l'Etat et un accès suffisant aux services sociaux de base pour les soins et le traitement de ces enfants, l'institutionnalisation devient la seule alternative viable pour les parents.

« Des méthodes médicales dépassées qui ne prennent pas en compte l'intérêt de l'enfant s'ajoutant à une grande pauvreté et à l'absence d'alternatives expliquent le taux élevé d'abandon ou d'institutionnalisation des enfants, a dit Mme Santos Pais. En réalité, de nombreux parents estiment qu'ils n'ont pas d'autre choix. Ce qu'il faut à ces familles, c'est un solide appui social et financier. »

Le rapport demande qu'on mette fin sans tarder à l'institutionnalisation systématique des enfants ou à leur placement dans des écoles séparées. Cela demande :

Communiqué de presse

- un changement d'attitude au sein de la société
- des mesures pour améliorer les revenus des ménages, afin que les enfants puissent continuer à vivre en famille et réaliser leur plein potentiel
- une plus grande participation des parents aux décisions qui concernent leurs enfants
- des moyens pour les ménages et les communautés
- des changements dans le milieu physique afin d'éviter d'aggraver les effets des handicaps.

« Permettre aux parents et aux communautés de décider pour eux-mêmes est déjà en soi une belle contribution au renforcement de la démocratie dans la région, a dit Mme Maria Calivis, directrice régionale de l'UNICEF pour l'ECE/CEI et les Etats baltes. Cela veut dire que ceux qui sont le plus directement touchés pourront s'exprimer et recevoir les ressources nécessaires au niveau local. »

Le rapport reconnaît que la région a fait des progrès dans le domaine de la protection de l'enfance handicapée. On constate que les attitudes à cet égard sont en train de changer : la plupart des pays ont voté des lois visant à améliorer le sort de ces enfants et de plus en plus de jeunes handicapés s'intègrent à la société. Mais, d'après l'UNICEF, il reste beaucoup à faire.

« Les nations peuvent être jugées sur la façon dont elles traitent leurs citoyens les plus vulnérables et les plus défavorisés, a ajouté Mme Calivis. Même s'il est difficile d'effacer les souffrances subies jusqu'à présent par les jeunes handicapés, les pouvoirs publics doivent et peuvent prendre des mesures accélérées pour mettre fin à la discrimination et au mépris dont souffrent ces enfants et leurs familles. Comme le souligne le rapport, il est temps de changer la façon dont on soigne les jeunes handicapés, pour qu'elle cesse d'être une source de honte collective et devienne une mesure du progrès humain. »

NOTE AUX REDACTIONS

Des documents sous embargo et des copies de la fiche en anglais et en russe sont disponibles au centre de presse Innocenti : <http://www.unicef-icdc.org/presscentre/indexNewsroom.html>

Des images vidéo peuvent être téléchargées gratuitement sur <http://www.unicef.org>

Pour de plus amples informations :

Centre de recherche Innocenti :

Salvador Herencia, tél. (+39 055) 203 3354, email: sherencia@unicef.org

Patrizia Faustini, tél. (+39 055) 203 3253, email: pfaustini@unicef.org

Bureau régional de l'UNICEF pour l'ECE/CEI et les Etats baltes :

Angela Hawke, UNICEF ECO/CEI, tél. (+4122) 909 5433, email: ahawke@unicef.org

Lynn Geldof, tél. (+4122) 909 5429, email: lgeldof@unicef.org